

Objectif

Seuls les étudiants des écoles approuvées aux fins du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) sont admissibles à l'aide financière du RAFEO.

Utilisez le présent formulaire si l'école que vous fréquentez ou comptez fréquenter se trouve à l'extérieur de la province et n'a pas encore été approuvée aux fins du RAFEO. Le Ministère décidera ensuite si l'école et le programme peuvent être jugés admissibles.

N.B. :

- Ce formulaire ne sert pas à demander une aide financière au RAFEO. Pour savoir comment faire une telle demande et connaître les dates d'échéance, visitez le site Web (ontario.ca/rafeo).
- Avant de commencer, assurez-vous que votre école n'a pas déjà été approuvée aux fins du RAFEO. Utilisez l'outil de recherche offert en ligne (ontario.ca/rafeo).
- N'utilisez pas ce formulaire si l'école que vous fréquentez est en Ontario. Communiquez plutôt directement avec l'établissement pour savoir s'il est approuvé.

Comment remplir le formulaire

Remplissez la section A, puis signez et datez l'attestation de consentement à la section B. Envoyez le tout à votre école, qui se chargera de remplir les sections C à H et de fournir tout document nécessaire. L'établissement doit ensuite vous rendre le formulaire et la documentation requise.

Il vous revient de vous assurer que le Ministère reçoive la demande dûment remplie et toute la documentation requise à la date limite indiquée ci-dessous. Les demandes incomplètes seront rejetées. Une fois la demande reçue, il faut prévoir de six à huit semaines avant d'obtenir une réponse.

Date limite

Le Ministère doit recevoir la demande dûment remplie et toute la documentation requise au plus tard 120 jours avant la fin de votre période d'études.

N.B. :

Votre demande d'aide financière au RAFEO doit être reçue à la date limite applicable, sans égard à la date de décision au sujet de l'approbation de votre établissement et du programme. Par conséquent vous devez soumettre une demande RAFEO pour étudiants à temps plein ou à temps partiel, sur papier, ou une demande de continuation de l'exemption d'intérêts. Vous trouverez les demandes sur papier à la section des formulaires du site Web du RAFEO (ontario.ca/rafeo).

Où envoyer le formulaire?

Envoyez le formulaire dûment rempli et la documentation requise (le cas échéant) au Ministère à l'adresse indiquée ci-dessous :

Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants
À l'attention de : Approbation des établissements
C. P. 4500, 189 Red River Road, 4th Floor
Thunder Bay, Ontario P7B 6G9

Vous avez des questions?

Si vous avez des questions en lien avec le présent formulaire, communiquez avec la Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants. Les services téléphoniques sont ouverts du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 (HE).

Téléphone : 1 807 343-7260.

Sans frais en Amérique du Nord : 1 877 OSAP-411 (1 877 672-7411).

ATS : 1 800 465-3958.

Section A : Renseignements sur l'étudiante ou l'étudiant

Numéro d'assurance sociale : Numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario (NISO), s'il y a lieu :

Nom de famille :

Prénom :

Adresse postale de l'étudiante ou de l'étudiant

Numéro et rue, route rurale ou case postale :

Appartement :

Numéro et rue, route rurale ou case postale :

Province ou État :

Ville, village ou bureau de poste :

Code postal :

Pays :

Indicatif régional et numéro de téléphone :

Adresse de courrier électronique :

Renseignements sur la période d'études de l'étudiante ou de l'étudiant

Quel est le nom de l'établissement d'enseignement postsecondaire que vous aimeriez faire approuver aux fins du RAFEO?

Dans quelle ville ou quel village se trouve cet établissement? S'il se trouve à l'extérieur du Canada, indiquez aussi le pays.

Le cas échéant, quel est le nom du campus que vous allez fréquenter?

À quel programme d'études êtes-vous inscrit(e) ou comptez-vous vous inscrire?

Section C : Renseignements sur l'établissement et le programme

Directives à l'intention de l'établissement

Le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) offre un soutien financier aux étudiants de niveau postsecondaire pour les aider à payer leurs études. Comme votre établissement n'a pas encore été approuvé aux fins du RAFEO, ceux et celles qui le fréquentent ne peuvent profiter de cette aide financière.

L'étudiante ou l'étudiant qui a rempli la section A de ce formulaire aimerait que votre établissement et le programme visé soient examinés aux fins du RAFEO. Pour rendre cet examen possible, vous devez fournir certains renseignements sur l'établissement. L'étudiante ou l'étudiant ne doit pas nécessairement fréquenter votre établissement ou y être inscrit pour qu'une représentante ou un représentant remplisse le formulaire.

Renvoyez le formulaire et tout document nécessaire (le cas échéant) à l'étudiante ou à l'étudiant qui les transmettra au Ministère.

Renseignements sur l'établissement

Nom de l'établissement :

Adresse de l'établissement

Numéro et rue, route rurale ou case postale :

Ville, village ou bureau de poste :

Province ou État :

Pays :

Code postal :

Indicatif régional et numéro de téléphone :

Indicatif régional et numéro de télécopieur :

Adresse du site Web :

Courriel de l'administratrice ou de l'administrateur de l'aide financière :

L'administrateur ou l'administratrice de l'aide financière est la personne autorisée par l'établissement à superviser les activités quotidiennes de l'aide financière aux étudiants.

Section C : Renseignements sur l'établissement et le programme (suite)

Adresse du bureau d'aide financière, des admissions ou du bureau du registraire (si elle diffère de l'adresse ci-dessus)

Numéro et rue, route rurale ou case postale :

Ville, village ou bureau de poste :

Province ou État :

Pays :

Code postal :

Indicatif régional et numéro de téléphone :

Indicatif régional et numéro de télécopieur :

L'administration de l'aide financière pour tous les campus a-t-elle lieu à l'adresse susmentionnée?

Oui

Non - Veuillez joindre une liste de tous les bureaux d'aide financière ainsi que leur adresse, leur numéro de téléphone et le nom des campus correspondants.

L'établissement est-il approuvé aux fins d'un programme gouvernemental d'aide financière aux étudiants dans le pays où il se trouve?

Oui - Veuillez indiquer le nom du programme.

Non

Personne-ressource de l'établissement

La personne-ressource de l'établissement doit être soit le propriétaire soit un employé qui travaille au bureau du registraire ou qui a accès aux dossiers de celui-ci, et qui peut donc confirmer l'inscription de l'étudiante ou l'étudiant, les dates de début et de fin de sa période d'études ainsi que les coûts et les renseignements sur le programme.

Prénom :

Nom de famille :

Titre :

Indicatif régional et numéro de téléphone : Adresse de courrier électronique:

Section G : Renseignements sur le programme (suite)

Est-il possible de s'inscrire à temps plein dans ce programme tout en suivant les cours à distance ou dans une classe virtuelle?

- Oui
- Non

Le programme est-il offert à temps plein?

- Oui
- Non

Comment votre établissement détermine-t-il une charge de cours à temps plein pour une année scolaire?

Pourcentage minimum de la charge de cours :

Nombre de crédits ou de cours requis par semestre ou par année :

Programmes de certificat et de diplôme :

Quel est le nombre d'heures d'enseignement par semaine pour ce programme?

Quel est le nombre d'heures minimum d'enseignement par semaine pour demeurer à temps plein?

Le programme et les cours qui le composent ont-ils une date fixe de début et de fin?

- Oui
- Non

Quelles sont les dates de début et de fin du programme de l'étudiante ou de l'étudiant?

Du : Mois Année **Au :** Mois Année

Les heures de cours, la charge de cours et les progrès scolaires des étudiants font-ils l'objet d'un suivi?

- Oui - Précisez les méthodes employées. Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez utiliser une feuille séparée que vous joindrez au formulaire.

- Non

Combien d'années le programme dure-t-il?

Quel est le nombre de semaines d'enseignement par année?

N.B. : Indiquez le nombre de semaines d'enseignement seulement. N'incluez pas les congés ou les périodes de relâche pour études.

Section H : Déclaration de la représentante ou du représentant de l'établissement

La déclaration suivante doit être signée par une représentante ou un représentant autorisé ayant le pouvoir de lier l'établissement.

Étant dûment autorisé(e) à signer au nom de l'établissement nommé à la section C du présent formulaire :

- j'atteste que les renseignements fournis aux sections C à H du formulaire sont complets et véridiques;
- je comprends que tous les renseignements fournis dans ce formulaire peuvent faire l'objet d'une vérification par le Ministère.

Aux fins de la présente déclaration, la représentante ou le représentant autorisé doit être soit le propriétaire de l'établissement soit un employé qui travaille au bureau du registraire ou qui a accès aux dossiers de celui-ci, et peut donc vérifier l'inscription de l'étudiante ou l'étudiant, les dates de début et de fin de sa période d'études ainsi que les coûts et la durée du programme.

Je consens à ce qui suit :

- Une représentante ou un représentant autorisé remplira et signera les formulaires nécessaires au traitement d'une demande RAFEO, soit le **formulaire de renseignements sur le programme**, qui porte sur la durée et les coûts du programme, et le **formulaire de confirmation d'inscription**, qui est nécessaire pour que les fonds du RAFEO puissent être accordés.
- La représentante ou le représentant autorisé remplira les documents envoyés par le Ministère sans les modifier.
- Elle ou il avisera promptement le ministère des Collèges et Universités (le « Ministère ») **par écrit** si un formulaire de renseignements sur le programme ou de confirmation d'inscription a été rempli et que l'étudiante ou l'étudiant cesse d'être aux études à temps plein avant la fin de la période visée, cesse de fréquenter l'établissement après le début de la période d'études indiquée au Ministère, n'est plus inscrit à temps plein ou termine son programme d'études plus tôt que prévu.
- Le matériel promotionnel de l'établissement ne fera aucunement référence au RAFEO ni à l'aide financière aux études de l'Ontario. Je comprends que, si cette politique devait être enfreinte, notre établissement serait retiré de la liste des établissements approuvés aux fins du RAFEO. La seule mention pouvant être utilisée dans le matériel promotionnel est la suivante : « Une aide financière peut être offerte aux personnes admissibles. »

Nom :

Titre :

Adresse de courrier électronique :

Indicatif régional et numéro de téléphone :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Signature :

Date :

Jour Mois Année

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Timbre officiel de l'établissement :

<input type="text"/>

Utilisez un crayon pour surligner légèrement cet espace afin de rendre les renseignements lisibles si un sceau à relief est utilisé.

N.B. : Si votre établissement n'a pas de timbre officiel, veuillez fournir une déclaration sur papier à en-tête que l'établissement n'a pas de timbre officiel et la signer.